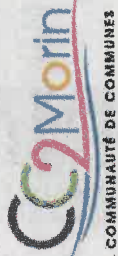


Enquête publique



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS DE ZONAGES DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE REBAIS

Par arrêté du Président n 06-2021 en date du 15 avril 2021, la

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DES 2 MORIN

a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'établissement des plans de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de REBAIS.

A cet effet, M. Alain LEGOUHY a été désigné par la décision nE21000026/77 du 22 mars 2021, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif, et assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paginés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DES 2 MORIN et en mairie de REBAIS pendant la durée de l'enquête, du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au vendredi 18 juin 2021 à 17h00 aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête publique sera close le vendredi 18 juin 2021 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers au siège de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN et sur le site internet : www.cc2m.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur l'un des registres ouverts à cet effet ou les adresser :
- Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN ou à la mairie de REBAIS ;
- Par voie électronique via le site de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN en mentionnant en objet « ENQUÊTE RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS DE ZONAGES DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE REBAIS »

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN.

Le commissaire enquêteur recevra :

- A la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN, 1 rue Robert Legravend 77320 LA FERTE GAUCHER, aux dates et heures suivantes :
- Lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 18 juin 2021 de 14h00 à 17h00
- En Mairie de REBAIS, 2 rue de l'Hotel de Ville 77510 REBAIS, aux dates et heures suivants :
- Mercredi 26 mai 2021 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 10 juin 2021 de 14h00 à 17h00

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

A l'issue des enquêtes publiques, une copie des rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public au siège de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN et en mairie de REBAIS, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la COMMUNAUTÉ COMMUNE DES 2 MORIN pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'établissement des plans de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de REBAIS, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN.

L'autorité compétente en charge de l'établissement des plans de zonage auprès de qui des informations peuvent être demandées est la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE

ROISSY EN BRIE

Par arrêté municipal n 85/2021 en date du 07 avril 2021, est prescrite pendant 31 jours consécutifs du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au mercredi 16 juin 2021 à 17h00, dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, une enquête publique portant sur la révision du règlement local de publicité.

Le projet de Règlement Local de Publicité édicte des prescriptions relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Des règles, adaptées au contexte local, sont plus restrictives que le règlement national et peuvent être générales ou s'appliquer à l, les zones identifiées.

L'amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment la mise en valeur des paysages, la lutte contre la pollution visuelle, la réduction de la facture énergétique nationale constituent les objectifs principaux du projet de révision local de publicité, qui doit garantir tout d'abord la liberté d'expression ainsi que la liberté du commerce et de l'industrie.

La commune qui a compétence en matière d'urbanisme est à l'origine de la révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comportant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, les avis des personnes publiques associées, et notamment l'avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et du service Election Départementale et Cadre de Vie de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, sera tenu à la disposition du public :

- dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, siège de l'enquête (36, rue de Wattringon 77680 Roissy-en-Brie) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le seul samedi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00, en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié.

- sur le site internet de la commune, à l'adresse : www.roissyenbrie77.fr, rubriques : vivre à roissy, urbanisme, révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête en format papier ouvert dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le registre dématérialisé accessible :
* dans les bureaux des services techniques de Roissy-en-Brie (36, rue de Wattringon 77680 Roissy-en-Brie) à partir du poste informatique dédié.
* sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.roissyenbrie77.fr

Par courrier électronique à l'adresse suivante : revisions@quetepublique.net

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixés. Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur pendant et avant la fin de l'enquête, au siège de l'enquête prévue. Des observations seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Ces observations seront également consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Si les conditions sanitaires le permettent, le commissaire enquêteur, Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur ESGI, Expert Géomètre DPLG en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Melun pour diligenter l'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux lieux, dates et heures suivants :

- Lundi 17 mai 2021, de 9h00 à 12h00 (début de l'enquête),
- Samedi 29 mai 2021, de 9h00 à 12h00.
- Mercredi 16 juin 2021, de 14h00 à 17h00 (fin de l'enquête).

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès du Maire, Monsieur François BOUCHART ou du Premier Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'environnement, des grands projets et des quartiers Monsieur Jonathan ZEROUUN, ainsi qu'auprès du responsable du service urbanisme de la Mairie, Monsieur Christophe LEBAUD, services techniques, 34-36, rue de Wattringon, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est consultable sur le site internet précisé. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès des services techniques de la mairie, 36, rue de Wattringon 77680 Roissy-en-Brie. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet

précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête aux services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, ainsi qu'en Préfecture du Département, 12, rue des Saints Pères, 77000 MELUN. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précisé.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Roissy-en-Brie statuera par délibération sur l'approbation du règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

L'amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment la mise en valeur des paysages, la lutte contre la pollution visuelle, la réduction de la facture énergétique nationale constituent les objectifs principaux du projet de révision local de publicité, qui doit garantir tout d'abord la liberté d'expression ainsi que la liberté du commerce et de l'industrie.

La commune qui a compétence en matière d'urbanisme est à l'origine de la révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comportant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, les avis des personnes publiques associées, et notamment l'avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et du service Election Départementale et Cadre de Vie de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, sera tenu à la disposition du public :

- dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, siège de l'enquête (36, rue de Wattringon 77680 Roissy-en-Brie) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le seul samedi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00, en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié.

- sur le site internet de la commune, à l'adresse : www.roissyenbrie77.fr, rubriques : vivre à roissy, urbanisme, révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête en format papier ouvert dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le registre dématérialisé accessible :
* dans les bureaux des services techniques de Roissy-en-Brie (36, rue de Wattringon 77680 Roissy-en-Brie) à partir du poste informatique dédié.
* sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.roissyenbrie77.fr

Par courrier électronique à l'adresse suivante : revisions@quetepublique.net

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixés. Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur pendant et avant la fin de l'enquête, au siège de l'enquête prévue. Des observations seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Ces observations seront également consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Si les conditions sanitaires le permettent, le commissaire enquêteur, Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur ESGI, Expert Géomètre DPLG en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Melun pour diligenter l'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux lieux, dates et heures suivants :

- Lundi 17 mai 2021, de 9h00 à 12h00 (début de l'enquête),
- Samedi 29 mai 2021, de 9h00 à 12h00.
- Mercredi 16 juin 2021, de 14h00 à 17h00 (fin de l'enquête).

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès du Maire, Monsieur François BOUCHART ou du Premier Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'environnement, des grands projets et des quartiers Monsieur Jonathan ZEROUUN, ainsi qu'auprès du responsable du service urbanisme de la Mairie, Monsieur Christophe LEBAUD, services techniques, 34-36, rue de Wattringon, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est consultable sur le site internet précisé. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès des services techniques de la mairie, 36, rue de Wattringon 77680 Roissy-en-Brie. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet

Vente aux Enchères

Ventes immobilières aux enchères publiques

l'actualité des ventes aux enchères publiques www.ferrari.fr

Formalités des sociétés, publicité légale et judiciaire avis administratifs avis d'enquêtes publiques

Contact : Agence Ferrari - 7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS - agence@ferrari.fr - T. 01.42.96.05.50

VENTE aux enchères publiques, au Tribunal Judiciaire de MEAUX (77) - le jeudi 3 juin 2021 à 11h - EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT de 62,20 M² à CHELLES (77) 21 rue Saint Exupéry (Bât. A) Au 1^{er} étage, Esc. 6 : entrée/séjour, cuisine, 2 chambres, SdE, WC - CAVE

Mise à Prix : 10.000 €
Consignation pour enchérir 3.000 €
S'adresser : A Maître Yann ROCHER, Avocat au Barreau de Meaux, SELARL LEMYS AVOCATS, 41 av. de la République (77) MEAUX, TEL. 01.60.25.16.07, dépositaire d'une copie du CCV - A Maître Lucien MAKOSSO, Avocat au Barreau du Val de Marne, SELARL MAKOSSO - ORHON & FERNANDES-BENCHETRI, 41 rue Pierre Sémarq/18 place Moreau David (94) FONTENAY S/S BOIS, TEL. 01.49.77.10.04. - Au Greffe du JEX du TJ de MEAUX, où le CCV est déposé (N° RG 15/00160) - Sur les lieux pour visiter le mardi 18 mai 2021 de 11h à 11h30. - INTERNET : www.vench.fr

LES PLATANES

SCI au capital de 1.580 Euros
Siège social :
2 Chemin des Garetnes
77120 MAUPERTHUIS
525.314.720 RCS MEAUX

Le 15 avril 2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme Carme ROUVIER, 2 Chemin des Garetnes 77120 MAUPERTHUIS, a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.
Mention faite au RCS de MEAUX

SAS BIOCKEY

En liquidation au capital de 1.000 €
Siège social : 17, avenue du 23 Août
77590 BOIS-LE-ROI
RCS de MELUN 822.102.921

L'assemblée générale du 15/04/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/04/2021.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de MELUN.

ACCORDANCES CONSEILS

EURL au capital de 7622 € Siège social : 66 avenue de la forêt 77210 AVON RCS MELUN 390371193

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 8 route de sa mois 33 domaine de bellefontaine 77210 AVON à compter du 05/05/2021.
Modification au RCS de MELUN.

Insertions diverses

M. MANGUENDA Joao, Paulo né le 23/10/1985 à SAURIMO (Angola), demeurant 150 Chemin d'Avrigny 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE agissant en qualité de représentant légal du mineur Eva, Joella, Océane, Laure, Annick GEUFFROY né le 28/05/2010 à THOYES (LO), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de MANGUENDA afin de s'appeler à l'avenir MANGUENDA-GEUFFROY.

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.leparisien.annonces-legales.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignement : 01 84 21 09 27